

# LE BRIN D'INFO

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET DU NORD-DU-QUÉBEC

## DANS CE NUMÉRO

- 2 Ordre national du mérite agricole
- 3 Politique bioalimentaire 2018–2025
- 4 De nouvelles mesures d'aide pour la relève et les petites entreprises agricoles
- 5 Capsule Info-Sols  
Merci de mettre à jour votre fiche d'enregistrement
- 6 Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
- 7 Le laiteron des champs :  
une mauvaise herbe à surveiller dans l'agriculture biologique
- 9 Programme de soutien au drainage et au chaulage des terres  
Marchés publics de l'Abitibi-Témiscamingue

## ACTIVITÉ À VENIR

Pour connaître les activités à venir, visitez le calendrier de notre portail régional sur Internet au : [www.mapaq.gouv.qc.ca/abitibitemiscamingue](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/abitibitemiscamingue)

Bonne lecture!

MAPAQ | VOLUME 3 | NUMÉRO 1 | ÉTÉ 2018

L'équipe de la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec est heureuse de vous annoncer l'arrivée d'un nouveau conseiller au sein de son équipe, monsieur Mathieu Laplante. Agronome originaire de la région, il est entré en fonction le 28 mai dernier. Il occupe le poste de conseiller en gestion et en économie et se consacre aussi aux productions animales.

**Bienvenue Mathieu!**



# ORDRE NATIONAL DU MÉRITE AGRICOLE

**KATHLEAN MACKAY**

**Conseillère régionale en aménagement  
du territoire et en développement rural**

Le concours de l'Ordre national du mérite agricole (ONMA) est à nos portes! En effet, en 2019 aura lieu la 130<sup>e</sup> présentation du concours qui se déroulera sur six territoires : Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Saguenay-Lac-Saint-Jean.

L'Ordre représente la plus haute distinction du monde agricole québécois. Il honore les femmes et les hommes qui s'investissent dans leur entreprise agricole, tout en célébrant l'excellence et en encourageant le développement d'une industrie agroalimentaire dynamique, novatrice et rentable.

Le concours de l'ONMA s'adresse aux entreprises agricoles et agroalimentaires qui sont en activité depuis au moins cinq ans à la date de clôture des mises en candidature, soit le 1<sup>er</sup> mai 2019.

Rappelons que 2014 est la dernière année où le concours s'est déroulé dans notre région. À cette occasion, les **gagnants régionaux** furent les suivants :



## GAGNANTS 2014

<b>OR</b>	PREMIER RANG <b><u>FERME TÉMISTAR INC.</u></b>	DEUXIÈME RANG <b><u>FERME AVICOLE PAUL RICHARD &amp; FILS INC. (FERME AVICOLE HÉVA INC.)</u></b>	TROISIÈME RANG <b><u>2868-5352 QUÉBEC INC. (PÉPINIÈRE AIKEN)</u></b>
<b>ARGENT</b>	PREMIER RANG <b><u>FERME MONDOU ET ROBERT INC.</u></b>	DEUXIÈME RANG <b><u>FERME RACICOT-LALANCETTE SENC</u></b>	TROISIÈME RANG AUCUN GROUPE PARTICIPANT
<b>BRONZE</b>	PREMIER RANG <b><u>FERME ALLFOND INC.</u></b>	DEUXIÈME RANG <b><u>FERME VALSY INC.</u></b>	TROISIÈME RANG <b><u>9052-5890 QUÉBEC INC. (FERME DACLAU)</u></b>

Participer à l'ONMA procure à une entreprise une grande visibilité tant sur le plan régional qu'à l'échelle nationale. Cela représente une occasion unique de faire valoir l'amour du métier, la détermination et l'esprit d'initiative et novateur qui animent les productrices et les producteurs agricoles du Québec.

Soyez donc à l'affût, car, dès janvier 2019, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation donnera le coup d'envoi du 130<sup>e</sup> concours de l'Ordre national du mérite agricole. D'ici là, si vous désirez en apprendre davantage sur ce concours, vous pouvez visiter la page Internet suivante : [www.onma.gouv.qc.ca/concours](http://www.onma.gouv.qc.ca/concours).

Ministère de l'Agriculture,  
des Pêcheries, et de l'Alimentation

## LES ATTENTES DU CONSOMMATEUR AU CŒUR DES PRIORITÉS

La Politique bioalimentaire 2018-2025 a été dévoilée le 6 avril dernier. Bénéficiaire d'un budget de quelque cinq milliards de dollars pour une période de cinq ans, cette politique rassembleuse mobilise le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), les autres ministères concernés ainsi que de nombreux partenaires autour d'une vision commune : *Alimenter notre monde...* avec un secteur bioalimentaire prospère, durable, ancré sur le territoire et engagé dans l'amélioration de la santé des Québécoises et des Québécois.

Trois défis seront relevés avec les partenaires : 1) répondre aux attentes des consommateurs à l'égard de la santé et de l'environnement; 2) accroître les activités des secteurs de production, des pêches et de transformation alimentaire au Québec; 3) accroître la présence des produits bioalimentaires d'ici sur les marchés du Québec, du Canada et de l'étranger.

### Sept cibles ambitieuses et déterminantes pour le secteur bioalimentaire

La Politique vise l'atteinte de sept cibles retenues par les partenaires lors du Sommet sur l'alimentation de novembre 2017. Ces cibles révèlent jusqu'à quel point le secteur bioalimentaire est stratégique pour le Québec, en raison du rôle de premier plan qu'il remplit au regard de l'alimentation et de son apport au développement durable, à la santé, à l'économie et à la vitalité des territoires :

- Investir 15 milliards de dollars en production agricole et aquacole, dans les pêches et en transformation alimentaire;
- Accroître de 6 milliards de dollars les exportations bioalimentaires internationales du Québec;
- Ajouter 10 milliards de dollars de contenu québécois dans les produits bioalimentaires achetés au Québec;
- Augmenter la part des entreprises agricoles et de transformation alimentaire québécoises ayant implanté des pratiques d'affaires responsables;
- Doubler la superficie en production biologique;
- Augmenter de 52 % à 70 % la part des volumes de produits aquatiques québécois écocertifiés;
- Améliorer la valeur nutritive des aliments transformés au Québec.

La Politique s'articule autour de quatre grandes orientations :

- Une offre de produits répondant aux besoins des consommateurs;
- Des entreprises prospères, durables et innovantes;
- Des entreprises attractives et responsables;
- Des territoires dynamiques contribuant à la prospérité du bioalimentaire.

### Un travail de collaboration

De portée gouvernementale, la Politique bioalimentaire 2018-2025 est le résultat d'une étroite collaboration avec les représentants des consommateurs et de l'ensemble de la chaîne bioalimentaire — agriculture, pêches, transformation, distribution de gros, vente de détail, services alimentaires et restauration — de même qu'avec les milieux municipaux, de la santé, de l'environnement, de l'économie et de la recherche.

### Coup d'œil sur l'avenir

Le lancement de la Politique bioalimentaire 2018-2025 a marqué la fin d'une étape de coconstruction et le début d'une étape de coréalisation. Sous le leadership du MAPAQ, la mise en œuvre de la Politique repose sur une responsabilité partagée entre les partenaires et nécessite leur pleine participation à l'atteinte des cibles et des objectifs.

Au cours des années à venir, la réponse aux attentes des consommateurs, le travail d'équipe et la concertation seront à l'honneur. La rencontre annuelle des partenaires de la Politique permettra de renouveler les efforts et de faire le point sur les progrès accomplis et sur les améliorations à apporter pour assurer une mise en œuvre fructueuse.

### À consulter

[Politique bioalimentaire 2018-2025 — \*Alimenter notre monde\*](#)

[Alimenter notre monde. La politique en un coup d'œil](#)

[Plan économique du Québec. Bioalimentaire — Une priorité économique et une occasion d'améliorer la santé des Québécois \(fascicule budgétaire\)](#)

[Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation](#)

[Sommet sur l'alimentation \(2017\)](#)

# DE NOUVELLES MESURES D'AIDE POUR LA RELÈVE ET LES PETITES ENTREPRISES AGRICOLES

**NICOLE POULIOT, agronome**  
Adjointe au directeur et conseillère régionale  
en productions animales

La Politique bioalimentaire 2018-2025 a donné naissance à plusieurs mesures budgétaires pour l'appuyer, dont une élaborée pour la relève et les petites entreprises agricoles. En effet, le programme Territoires : relève et entreprises de petite taille permet d'assurer l'attractivité des territoires et le dynamisme du secteur bioalimentaire dans l'ensemble des territoires du Québec. Pour ce faire, le programme mise sur la consolidation des entreprises agricoles de petite taille et sur le soutien à l'entrepreneuriat agricole sur le territoire québécois.

Ce programme se structure en deux volets.

## VOLET 1 : SOUTIEN À LA RELÈVE ET À L'ENTREPRENEURIAT AGRICOLES

Pour être admissible au volet 1, le demandeur doit être âgé de moins de 45 ans, avoir suivi une formation reconnue, avoir un minimum d'un an d'expérience dans le milieu agricole et avoir un projet de démarrage ou de transfert d'une entreprise agricole ou posséder et exploiter une entreprise agricole depuis moins de cinq ans. Les projets qui s'inscrivent dans la mise en œuvre d'un plan d'affaires peuvent être admissibles à une aide financière.

Comme l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec font partie des territoires ciblés, l'aide financière dans ces régions peut atteindre un maximum de 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 25 000 \$ par entreprise pour la durée du programme.

## VOLET 2 : CONSOLIDATION DES ENTREPRISES AGRICOLES DE PETITE TAILLE

Toutes les entreprises agricoles ayant un revenu agricole brut annuel de moins de 50 000 \$ sont admissibles au volet 2. Pour être admissibles, les projets doivent s'inscrire dans la mise en œuvre d'un plan d'affaires. Ils doivent également permettre l'amélioration de la rentabilité ou de la productivité par au moins un des moyens suivants :

- La réalisation d'investissements productifs;
- L'amélioration de la diversité et de la qualité des produits;
- Le développement de la commercialisation des produits.

Pour les demandeurs situés en territoires ciblés, l'aide financière peut atteindre un maximum de 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 25 000 \$ par entreprise pour la durée du programme.

Pour les deux volets, aucune aide de moins de 5 000 \$ n'est octroyée.

Pour connaître les dépenses admissibles, consultez la section Programmes du site Internet du MAPAQ.

Pour déposer une demande d'aide financière, le demandeur doit envoyer, à l'adresse indiquée sur le site Internet du Ministère, le formulaire de demande d'aide dûment rempli, accompagné du plan d'affaires, du curriculum vitae des propriétaires et des personnes clés engagés dans le projet ainsi que les états financiers de l'entreprise pour les deux dernières années, lorsque disponibles. Les dates de dépôt d'une demande seront diffusées sur le site Internet du Ministère.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec moi au 819 763-3287, poste 4559.

## CAPSULE INFO-SOLS

### KATHLEAN MACKAY

Conseillère régionale en aménagement  
du territoire et en développement rural

Il s'en est passé des choses depuis notre dernière capsule *Info-Sols* qui date de juin 2016! En effet, l'équipe d'Info-Sols poursuit ses travaux pour rendre l'outil Web toujours plus efficace et plus profitable pour les productrices et les producteurs agricoles. À ce propos, voici quelques-unes des nouveautés mises en avant dans le site Web :

- Ajout de l'application VFF QC. Celle-ci permet d'évaluer le niveau de risque quant à la présence de vers fil-de-fer dans les champs simplement en cliquant sur l'icône représentée par un petit ver, puis en suivant les instructions qui apparaissent à l'écran.
- Mise en ligne d'un nouveau [Guide de l'utilisateur](#). Ce document donne des conseils sur la navigation dans Info-Sols et fournit des renseignements sur les types de couches d'information accessibles et sur les procédures relatives à l'utilisation des fonctions avancées.

- Ajout d'orthophotographies visibles et proches infrarouges de 2015 concernant le territoire de Rouyn-Noranda.
- Amélioration de la correspondance entre les couches hydrologiques (lignes, polygones et bassins versants) et les zones de gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant.

Nous rappelons que, pour utiliser Info-Sols, il suffit d'avoir un accès à Internet et d'inscrire [Info-Sols.ca](http://Info-Sols.ca) dans le navigateur Web (de préférence, Chrome ou Firefox). Conçu pour faciliter la prise de décision en ce qui a trait à la gestion des sols et des cultures, Info-Sols est une application d'un grand intérêt qui est en constante évolution.

Bonne navigation!

## MERCI DE METTRE À JOUR VOTRE FICHE D'ENREGISTREMENT

### DAPHNÉ TOUZIN, agronome

Conseillère régionale en grandes cultures  
et répondante en agriculture biologique

La mise à jour de votre fiche d'enregistrement est très utile pour nous aider... à vous aider!

Vous avez fait des changements dans votre entreprise? Que ce soit l'achat ou la vente d'animaux ou de terres, l'ajout ou la fin d'une location, un changement du numéro de matricule dans votre compte de taxes municipales, l'obtention d'une certification biologique, l'intégration d'un membre de la relève, un changement de production, etc., n'hésitez pas à communiquer avec la Direction de l'enregistrement des exploitations agri-

coles, au 1 844 544-3332, pour fournir ces renseignements. C'est un coup de téléphone qui ne prendra que quelques minutes de votre temps, mais qui vous sera profitable pour toute aide financière que vous recevez, notamment le Programme de crédit de taxes foncières agricoles. Cette information sera aussi grandement utile pour disposer de données à jour concernant notre région. Cela nous aidera autant à vous appuyer qu'à soutenir le développement du secteur.

# PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

**KATHLEAN MACKAY**

**Conseillère régionale en aménagement  
du territoire et en développement rural**

## PROGRAMMES

Dans la foulée des annonces budgétaires qu'il a faites au printemps 2018, le gouvernement a dévoilé plusieurs mesures d'aide financière destinées à soutenir le développement des territoires, de manière à en accroître le dynamisme et à les mettre en valeur. Regroupées sous le thème de « Territoires », ces mesures instaurent trois nouveaux programmes et en bonifient deux qui existent déjà.

Ainsi, c'est par l'entremise du volet 1 *Appui à l'identification des priorités bioalimentaires territoriales* du programme Territoires : priorités bioalimentaires que le Ministère pourra continuer d'apporter son soutien financier à l'élaboration et à la mise en place des plans de développement de la zone agricole (PDZA). La bonification du programme permet d'augmenter de 10 000 \$ la contribution du Ministère et ainsi de verser aux MRC ou aux organismes compétents<sup>1</sup> jusqu'à 50 000 \$, au lieu des 40 000 \$ consentis jusqu'à présent pour la préparation des PDZA.

Ce volet 1 offre aussi la possibilité de soutenir financièrement les MRC et les organismes compétents qui souhaitent procéder à la révision des PDZA adoptés il y a plus de cinq ans.

Le volet 2 *Appui à la réalisation de projets en réponse à des priorités bioalimentaires territoriales* du même programme a pour objet d'appuyer la réalisation de projets issus notamment d'un PDZA. En vertu de ce volet, l'aide financière maximale à la disposition des promoteurs des projets pourra atteindre :

- 50 000 \$ par an par projet, pour une période maximale de 3 ans;
- 100 000 \$ par an par projet de nature collective, pour une période maximale de 3 ans;
- 50 % des dépenses admissibles pour un projet réalisé par une entreprise privée;
- 80 % des dépenses admissibles pour un projet réalisé par tout autre demandeur admissible.

Dans ce cas, les clientèles admissibles sont les suivantes :

- les entreprises, à l'exception de celles du secteur financier;
- les organismes communautaires;
- les coopératives;
- les organismes municipaux;
- les communautés autochtones;
- les organismes sans but lucratif.

## ÉTAT DE SITUATION

Sur le territoire de la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, trois MRC ont terminé la préparation de leur PDZA et l'ont mis en place. En effet, les MRC de Témiscamingue et d'Abitibi ont déposé respectivement la version finale de leur PDZA en février 2015 et en février 2017, alors que la MRC de La Vallée-de-l'Or a soumis la version finale de son PDZA au mois de mars 2018. Quant à la ville de Rouyn-Noranda, elle vient d'entreprendre la démarche nécessaire pour se doter d'un tel plan.

Parmi les derniers travaux qui ont été réalisés depuis décembre 2017, notons que le comité de suivi de la MRC d'Abitibi a tenu deux rencontres en vue d'établir l'état d'avancement du plan d'action de la MRC. En ce qui concerne la MRC de Témiscamingue, elle a dressé un bilan de mi-parcours, qu'elle a présenté le 22 juin dernier, et elle a en outre effectué le lancement du service L'Arterre au Témiscamingue.

Rappelons que votre participation est primordiale, car les productrices et les producteurs agricoles sont les principaux utilisateurs du territoire agricole. En prenant part à la démarche menant à l'adoption d'un PDZA, vous contribuez au développement de l'agriculture de votre région.

<sup>1</sup> Organismes compétents en vertu de l'article 21.5 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (LRQ, chapitre M-22.1)

# LE LAITERON DES CHAMPS : UNE MAUVAISE HERBE À SURVEILLER DANS L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

**DAPHNÉ TOUZIN, agronome**  
Conseillère régionale en grandes cultures  
et répondante en agriculture biologique

Le laiteron des champs (*Sonchus arvensis* L.) est une plante vivace, dont le système racinaire se compose de racines verticales et de rhizomes. On reconnaît la plante, à maturité, par ses fleurs jaunes caractéristiques qui dépassent les céréales et le soya.



## POINTS IMPORTANTS À RETENIR

- Les vivaces utilisent leurs réserves au printemps pour repousser. Les réserves du laiteron seront donc à leur minimum au stade 4-8 feuilles, avant l'élongation de la tige.
- Comme les rhizomes sont situés dans les dix premiers centimètres du sol, le labour aura pour effet de les redistribuer dans la couche de sol retournée, alors que l'utilisation du cultivateur aura pour conséquence de les fragmenter.
- Plus les fragments de rhizomes sont petits, moins ils disposent de réserves.
- Un seul passage pour travailler le sol aura pour effet de multiplier les rhizomes.
- Au printemps, le laiteron des champs se développe plus rapidement que les céréales.
- La croissance du laiteron est gênée par les cultures qui lui font de l'ombre.

## PLANTULES

Le laiteron des champs peut germer d'une graine ou pousser à partir d'un bourgeon situé sur un rhizome. Les feuilles sont alternes et disposées en rosette; elles ont une forme allongée et présentent une marge sinuée dentée qui est munie de dents inégales, épineuses, mais non piquantes.



## ÉTABLIR UNE STRATÉGIE

Les stratégies de lutte contre le laiteron en région nordique restent encore à définir, mais voici quelques pistes de solution à explorer :

- Faire du **dépistage** pour connaître l'emplacement des premières talles dans les champs. Si l'infestation n'est pas généralisée à l'ensemble du champ, il peut être approprié de détruire chaque rond de laiteron au moyen d'un rotoculteur en suivant les techniques décrites ci-dessous. Lorsqu'on veut détruire une talle, il faut étendre l'intervention de un à deux mètres autour des plants pour s'assurer de couper tous les rhizomes.
- **Effectuer une jachère** de printemps. On cherche à épuiser le laiteron en le détruisant au moins deux fois en début de saison (juin et juillet) :
  - Le laiteron doit se trouver au stade 4-8 feuilles (avant l'élongation de la tige);
  - On veille à bien couper le laiteron. Si on utilise un chisel, les pattes d'oie doivent se croiser d'au moins 30 %. Les outils à disques ne semblent pas couper correctement.

- Susciter la **compétition** :
  - À la suite du dernier passage effectué pour détruire le laiteron, implanter un engrais vert dense qui s'établit rapidement et qui ne laisse pas passer la lumière. On peut recourir, par exemple, à du pois fourrager.
- S'il y a une **prairie** dans la rotation, veiller à ce qu'elle soit dense et que les fauches soient effectuées régulièrement.
- Apporter une attention particulière à la **machinerie** pour ne pas contaminer les champs voisins :
  - Travailler d'abord les parties du champ les moins infestées, avant les parties les plus infestées;
  - Nettoyer l'équipement à la sortie des champs infestés.

Au cours des prochaines années, nous pourrions profiter des résultats d'une recherche menée par madame Anne Weill, agronome, sur différentes techniques et méthodes de répression du laiteron des champs en région nordique.

Si vous avez des problèmes avec le laiteron, n'hésitez pas à communiquer avec moi, au 819 763-3287, poste 4562.

Les photos proviennent du site Internet d'IRIS phytoprotection : [www.iriisphytoprotection.qc.ca/Fiche/MauvaiseHerbe](http://www.iriisphytoprotection.qc.ca/Fiche/MauvaiseHerbe).





## PROGRAMME DE SOUTIEN AU DRAINAGE ET AU CHAULAGE DES TERRES

**NICOLE POULIOT, agronome**  
Adjointe au directeur et conseillère régionale  
en productions animales

Ce programme d'aide financière pour des travaux de drainage et de chaulage cadre désormais avec les visées de la Politique bioalimentaire 2018-2025 – *Alimenter notre monde*, en mettant en valeur le potentiel des sols et en améliorant la productivité des entreprises agricoles sur les territoires.

Les demandes d'aide financière sont toujours évaluées en fonction de quatre critères : le revenu brut, la présence d'une relève, la production principale et l'aide financière reçue antérieurement pour le type de projet présenté. De plus, étant donné les effets structurants des travaux de drainage, ceux-ci ont la priorité jusqu'au 15 septembre; après cette date, les demandes d'aide financière pour des travaux de chaulage qui auront été placées en attente pourront être traitées.

**Nouveau :** pour les travaux de drainage systématique, une attestation de conformité signée par un ingénieur doit être délivrée après les travaux. Dans ce contexte, les plans et devis réalisés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ou par un ingénieur qui n'exerce plus doivent faire l'objet d'une mise à jour par un ingénieur qui, lui, sera en mesure de fournir l'attestation de conformité exigée une fois les travaux terminés.

Si vous prévoyez procéder à des investissements en matière de drainage ou de chaulage, peu importe l'ampleur du projet, je vous invite à rencontrer le conseiller de votre centre de services agricoles. Il pourra vous informer des diverses modalités et conditions pour le dépôt d'une demande d'aide financière. Il est à noter que ce programme est en vigueur jusqu'au 31 mars 2023 ou jusqu'à l'épuisement des crédits disponibles.

## MARCHÉS PUBLICS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

